



Université Technique de
Cluj-Napoca



Université de Dschang

ACCORD CADRE

Entre

Université Technique de Cluj-Napoca, établissement public d'enseignement supérieur et de la recherche, créée par D.G. N° 812/1992, sis à Cluj-Napoca (Roumanie), B.P. 242 Cluj-Napoca, Tél : +40-264-401200, E-mail : contact@utcluj.ro, représentée par son RECTEUR, Prof. Vasile ȚOPA,
ci-après désignée « **UTCN** »

D'une part,

Et

Université de Dschang, établissement public d'enseignement supérieur, sis à Dschang (Cameroun), B.P.: 96 Dschang, Tél : (237) 233 45 13 81, E-mail : udsrektorat@univ-dschang.org, représentée par son RECTEUR, Prof. Roger Pépin TSAFACK NANFOSSO,

ci-après désignée « **UDs** »

D'autre part,

L'UTCN et l'UDs étant ci-après désignées, individuellement ou collectivement, la ou les « **Partie(s)** ».

Préambule

L'UTCN est un établissement public d'enseignement supérieur et de la recherche, créée par décision du gouvernement N° 812/1992, sis à Cluj-Napoca (Roumanie), enregistré sous le N° TVA 4288306.

L'UDs est un établissement public d'enseignement supérieur, créé par décret N° 93/029 du 19 janvier 1993, sis à la Coline de Foto à Dschang (Cameroun), enregistré sous le Numéro d'Identifiant Unique (NIU) N° MO19300016868F, dont la mission est notamment d'assurer une formation de qualité à ses étudiants dans le souci de leur permettre de disposer à la fois d'une formation théorique et d'une approche pratique du monde de l'entreprise afin de favoriser leur insertion dans le monde professionnel.

Dans le cadre du développement de leurs missions d'enseignement supérieur respectives, les Parties se sont rapprochées en vue de renforcer leur collaboration à l'international via le présent Accord Cadre de Partenariat (ci-après dénommée l'« **Accord cadre** » ou le « **Partenariat** »).

Article 1 : Objet

L'Accord cadre a pour objet de renforcer la collaboration entre les Parties dans différents domaines.

Tout programme conjointement mis en place par les Parties doit faire l'objet d'un accord spécifique afin de définir ses objectifs et modalités académiques et/ou financières, ci-après désigné « **Convention d'application** ».

Toute Convention d'application est indissociable du présent Accord cadre.

Article 2 : Durée - Résiliation

Le présent Accord cadre est conclu pour une durée de cinq (5) années à compter de la date de sa signature. Elle peut être renouvelée pour la même durée par tacite reconduction.

L'Accord cadre peut être résilié librement par l'une des Parties par courriel avec accusé de réception adressé à l'autre Partie au moins six (6) mois avant la date anniversaire de l'Accord cadre, et sous réserve du respect des engagements pris à l'égard des étudiants pour l'année en cours.

Article 3 : Communication

Les parties s'engagent à n'utiliser les éléments d'identité du partenaire qu'avec leur consentement particulier. Les Parties s'engagent à mentionner et afficher leurs noms de marques et logos sur des supports faisant la promotion du Partenariat. Ces supports comprennent notamment les articles, communiqués et dossiers de presse, brochures, plaquettes, flyers, affiches, vidéos, sites web, newsletters et journaux internes faisant la promotion du Partenariat. Les Parties ne sont pas autorisées à modifier la charte graphique des logos qui leur est communiquée.

Le coordonnateur du présent accord pour l'UTCN est Prof. Dan RAFIROIU . Le coordonnateur pour L'UDs est dl Prof. Francois PELAP.

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

Dschang, le 15 MARS 2023

Cluj-Napoca, le 17.02.2023

Pour l'UDs,
Prof. Roger TSAFACK NANFOSSO,
Recteur

Pour l'Université Technique de Cluj-Napoca,
Prof. Vasile ȚOPA,
Recteur

